

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **16 juin 2008**

Décision n° **B-2008-0067**

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : Acquisition d'une parcelle située chemin de la Bressonnière et appartenant à M. Didier Dalmas

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 9 juin 2008

Compte-rendu affiché le : 17 juin 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mmes Guillemot, Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Crimier, Arrue, Colin (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), Peytavin.

Absents non excusés : MM. Charrier, Daclin, Calvel, Barge.

Bureau du 16 juin 2008**Décision n° B-2008-0067**

objet : Acquisition d'une parcelle située chemin de la Bressonnière et appartenant à M. Didier Dalmas
service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'élargissement du chemin de la Bressonnière à Charbonnières les Bains, la Communauté urbaine doit acquérir une parcelle de terrain nu d'une superficie d'environ 75 mètres carrés, dépendant d'une propriété cadastrée sous les numéros 175, 176 et 185 de la section AR, appartenant à monsieur Daniel Dalmas et située en bordure de cette voie.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, monsieur Daniel Dalmas céderait le bien lui appartenant, à titre purement gratuit, étant entendu que la Communauté urbaine ferait procéder à ses frais aux travaux de construction d'un muret de soutènement rendu indispensable par le recoupement de la propriété, travaux estimés à 50 000 € TTC ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition d'une parcelle située chemin de la Bressonnière à Charbonnières les Bains et appartenant à monsieur Didier Dalmas.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,
- b) - déposer une déclaration préalable pour la reconstruction du muret.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1067 le 18 décembre 2007 pour la somme de 1 400 000 €.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2008,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 800 € pour les frais d'actes notariés et 417,54 € pour les frais de document d'arpentage.

5° - La somme de 50 000 € résultant des travaux sera financée sur l'exercice 2008 - compte 615 238.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 juin 2008.